

Séjour du Samedi 6 Avril au Samedi 13 Avril 2024

Réservé aux adhérents de l'Association titulaires de la licence FFRandonnée 2023/2024

Animateur du séjour : Claude DESGRANGES - 30 Allée de la CROZETTE - 07130 SAINT PERAY
06 87 55 78 73 – mail : cldesg54@gmail.com

PROGRAMME

- **Transports et déplacements** : Transferts en autocar de la gare de SAINT PERAY à l'aéroport de MARSEILLE et retour, vol MARSEILLE/FUNCHAL et FUNCHAL/MARSEILLE avec RYANAIR.
- **Hébergement** : Hôtel **** Hôtel GIRASSOL à FUNCHAL.
- **Organisation** : 8 jours /7 nuits chambre 2 personnes en demi-pension + 1 déjeuner. Pique-nique libre à midi.
- **Détail du séjour : du jour d'arrivée au jour de départ avec :**

Type de séjour : En étoile.

Programme des randonnées : Petite balades et 3 randonnées d'environ 13 km et 300 m dénivelé maximum.

Programme des visites culturelles et découvertes touristiques. (Voir documents joints)

Ce programme peut varier en fonction des conditions météo ou autres impératifs !

BUDGET du SEJOUR

| Ce prix comprend | |
|------------------|---|
| 1441 € | Prix pour un nombre de participants entre 25 et 29 et ajustable suivant le prix du vol, hébergement en demi-pension en chambre 2 personnes. Assurance groupe comprise. |
| 1641 € | Prix pour un nombre de participants entre 20 et 24 et ajustable suivant le prix du vol, hébergement en demi-pension en chambre 2 personnes. Assurance groupe comprise |

| Ce prix ne comprend pas | |
|-------------------------|---|
| 20 € | Les assurances facultatives, 4% du forfait total. Minimum ! |
| 31.50 €/Jour | Le supplément pour chambre individuelle. |
| - | Les boissons, dépenses personnelles ... et tout ce qui n'est pas indiqué comme COMPRIS ! |

INSCRIPTION

Nombre de participants : Minimum 20 Maximum 29.

En cas d'un nombre insuffisant de participants, le séjour est purement annulé !

Les inscriptions se feront à compter du 15 Octobre 2023.

Pour tous renseignements et inscriptions, contacter :

Claude DESGRANGES - 30 Allée de la CROZETTE - 07130 SAINT PERAY.

06 87 55 78 73 – mail : cldesg54@gmail.com

Les bulletins d'inscription doivent être envoyés dûment remplis par mail ou courrier postal. Si envoi par courrier postal, le cachet de la poste fera foi. L'inscription sera effective après renvoi des bulletins signés (voir ci-dessus) et après le versement du premier acompte demandé par Arts et Vie.

Le remboursement de l'acompte n'est pas accordé, sauf si l'adhérent qui annule peut-être remplacé par une personne inscrite sur une éventuelle liste d'attente et qu'aucune prestation nominative ne reste due (hébergeur, vol, billets transport...). Si annulation selon les conditions ci-dessus, les primes d'assurances souscrites seront systématiquement dues.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le descriptif complet du séjour.